



Informations de base	
<p>1994/0204(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Directive</p>	Procédure terminée
<p>Impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés</p> <p>Abrogation 2007/0206(CNS) Modification 1998/0189(CNS) Modification 2001/0063(CNS) Modification 2008/0150(CNS)</p> <p>Subject</p> <p>2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 3.40.12 Industrie des produits de luxe, cosmétiques 4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme</p>	

Acteurs principaux					
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination	
	JURI	Affaires juridiques			
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	AGRI	Agriculture et développement rural			
	ECON	Affaires économiques et monétaires	GALLAGHER Pat the Cope (RDE)	04/11/1994	
	ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire	FITZSIMONS James (Jim) (RDE)	04/11/1994	
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
		Affaires économiques et financières ECOFIN		1887	1995-11-27

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/10/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0355 	Résumé
12/12/1994	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
02/02/1995	Vote en commission		Résumé
17/02/1995	Décision du Parlement	T4-0060/1995	Résumé

27/11/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
27/11/1995	Fin de la procédure au Parlement		
06/12/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/0204(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2007/0206(CNS) Modification 1998/0189(CNS) Modification 2001/0063(CNS) Modification 2008/0150(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 CE avant Amsterdam E 099
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/4/06251

Portail de documentation				
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(1994)0355 	03/10/1994	Résumé	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ESC	Comité économique et social: avis, rapport	CE50311/1995 JO C 133 31.05.1995, p. 0001	29/03/1995	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 1995/0059 JO L 291 06.12.1995, p. 0040	Résumé

Impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés

1994/0204(CNS) - 27/11/1995

Le Conseil a adopté une directive concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés qui codifie les directives 72/464/CEE et 79/32/CEE et leurs successives modifications en les regroupant dans un seul texte.

Impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés

1994/0204(CNS) - 03/10/1994 - Document de base législatif

La proposition de directive vise, aux fins d'une codification constitutive, à regrouper en un seul texte les directives: - 72/464/CEE du Conseil, concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés, et; - 79/32/CEE, deuxième directive du Conseil, concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés.

Impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés

1994/0204(CNS) - 17/02/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission (procédure sans rapport).

Impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés

1994/0204(CNS) - 27/11/1995 - Acte final

La directive 95/59/CE du Conseil codifie, en les regroupant en un seul texte, les directives: - 72/464/CEE du Conseil, concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés, et; - 79/32/CEE, deuxième directive du Conseil, concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 26/12/1995.